

COMMUNE DE BOISSET

Compte rendu de la séance du

05 septembre 2025

Le vendredi 05 septembre 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 août 2025, s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Mme Dominique BEAUDREY, Maire de Boisset.

Madame Aurélie ARSENIJEVIC a été désignée secrétaire de séance.

Présents : Monsieur Georges LACALMONTIE, Madame Magali MANIOL, Madame Aurélie ARSENIJEVIC, Monsieur Frédéric PEYRISSAC, Monsieur Pierre ROQUIER, Monsieur Hervé TEIL, Monsieur Romain VOLPILHAC, Madame Dominique BEAUDREY, Madame Betty BEX, Monsieur Jean-Michel LACALMONTIE, Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE, Madame Valérie LEFEVRE

Représentés : Monsieur Fabien CHARMES représenté par Madame Betty BEX

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Travaux Atelier Communal : choix des entreprises
- Préparation de la cérémonie de dénomination de la salle polyvalente
- Régularisation d'un chemin rural au Fau Haut
- Questions diverses

Sur proposition de Mme le Maire, les points suivants sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi permanent
- Aide au recrutement du CDG 15

Création d'un emploi permanent (N° DE_2025_050)

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'agent technique polyvalent.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent de catégorie C à temps complet à compter du 01/02/2026, pour assurer l'entretien de la voirie communal, des bâtiments communaux, de la piscine communale durant la période estivale, l'entretien et la surveillance de la station d'épuration, le fauchage et entretien des espaces verts, le déneigement des voies communales, l'entretien courant du matériel et la préparation d'évènements et de manifestations divers.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois, engagement d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération est fixée sur la base d'un indice brut compris entre 367 et 558.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Aide au recrutement du CDG 15 (N° DE_2025_049)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite d'un agent de maîtrise principal

Il convient de procéder dès maintenant au lancement de la procédure de recrutement de son remplaçant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-*APPROUVE* le recours et l'utilisation de la mission d'aide au recrutement du CDG 15 pour le remplacement d'un agent de maîtrise principal ;

-*AUTORISE* Madame le Maire à signer la convention de prestation de service avec le CDG 15 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette procédure.

Atelier communal : attribution des marchés de travaux liés à l'opération de création d'un garage en extension d'un atelier communal (N° DE_2025_051)

Madame le Maire rappelle que la commune a décidé d'engager les travaux de création d'un garage en extension de l'atelier communal.

Pour cela, la commune a lancé une consultation des entreprises sur la base d'un allotissement de 5 lots distincts :

- Lot 1 : GROS-OEUVRE - VRD
- Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE
- Lot 3 : COUVERTURE ET BARDAGE
- Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
- Lot 5 : ELECTRICITE

Cette consultation a été passée selon une procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La publicité de cette consultation est parue dans le Journal d'annonces légales « La Montagne » et sur le profil acheteur de la commune via la plateforme www.achatpublic.com avec une date limite de remise des offres pour le Lundi 21 juillet 2025 - 18 h.

8 plis ont été reçus dans les délais avec des offres pour l'ensemble des lots, à savoir :

- 1 offre pour le lot 1
- 1 offre pour le lot 2
- 2 offres pour le lot 3
- 3 offres pour le lot 4
- 1 offre pour le lot 5

Aussi, au regard du rapport d'analyse technique et financier établi par la maîtrise d'œuvre avec les entreprises, il apparaît que les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT H.T. OFFRE	ESTIMATION
LOT N° 1 – GROS ŒUVRE - VRD	GROUPEMENT : BALDY TRAVAUX PUBLICS – 15600 MAURS (mandataire du groupement) CAUMON/NAU TRAVAUX PUBLICS – 15600 MAURS ENTREPRISE AYMAR BEAL – 15340 PUYCAPEL	56 012.50 €	78 000,00 €
LOT N° 2 – CHARPENTE METALLIQUE	ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL – 15130 SANSAC DE MARMIESSE	19 529.00 €	21 000.00 €
LOT N° 3 – COUVERTURE - BARDAGE	ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL – 15130 SANSAC DE MARMIESSE	25 623.30 €	30 000.00 €
LOT N° 4 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	RIGALDIE – 15600 BOISSET	13 155.00 €	15 000,00 €
LOT N° 5 - ELECTRICITE	MOURGUES - 15100 SAINT-FLOUR	2 996.00 €	6 000,00 €
	TOTAL H.T.	117 315.80 €	150 000.00 €

• **Décision d'attribution**

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 – GROS ŒUVRE - VRD

au groupement : BALDY TRAVAUX PUBLICS - Latapie – 15600 MAURS (mandataire du groupement)

CAUMON / NAU TRAVAUX PUBLICS – La Fontanelle – 15600 MAURS

ENTREPRISE AYMAR BEAL – La Croix de Pierre – 15340 PUYCAPEL

pour un montant total de **56 012.50 € HT**

Lot 2 – CHARPENTE METALLIQUE

à l'ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL - 3, ZA de BARGUES - 15130 SANSAC DE MARMIESSE pour un montant total de **19 529.00 € HT**

Lot 3 – COUVERTURE - BARDAGE

à l'ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL - 3, ZA de BARGUES - 15130 SANSAC DE MARMIESSE pour un montant total de **25 623.30 € HT**

Lot 4 – MENUISERIES EXTERIEURES -SERRURERIE

à l'entreprise RIGALDIE CHRISTOPHE – 5, Route du Peintre Sous-Serrières – 15600 BOISSET pour un montant total de **13 155.00 € HT**

Lot 5 – ELECTRICITE

à SARL MOURGUES SERGE - 3, Rue de la Planèze - 15100 SAINT-FLOUR pour un montant total de **2 996,00 € HT**

- De donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature des marchés cités ci-avant et tous les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- Madame le maire rendra compte de l'utilisation de cette délégation de signature des marchés à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal en application de l'Article L2122-23 du CGCT.

Préparation de la cérémonie de dénomination de la salle polyvalente

La dénomination de la salle polyvalente sera « Salle polyvalente Raymond Descargues » (voté à l'unanimité). Une plaque sera posée lors d'une cérémonie qui aura lieu le 11 novembre 2025.

Régularisation d'un chemin rural au Fau Haut

Mme le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Sébastien Lacassagne demandant la régularisation du déplacement d'un chemin devant la stabulation ainsi qu'une proposition d'acquisition pour une autre portion de ce chemin.

Une rencontre sur place avec M. Lacassagne sera organisée pour en discuter.

Questions diverses :

- Compte rendu sur la rentrée scolaire par Aurélie Arsenijevic
- Le barnum offert par la Région sera mis à disposition des associations communales. Il ne sera prêté ni à des associations extérieures, ni à des particuliers. Le montage et le démontage sera assuré par les agents communaux accompagnés d'un membre de l'association.
- Terrain au Mélèzes : M. et Mme Stanojevic Sinisa et Fadhila n'ont pas donné suite à leur projet d'acquisition du dernier lot au lotissement des Mélèzes (suite à la réunion avec Me Rivière-Lavegne).
- Terrain de foot : Une réunion a eu lieu avec les trois clubs intéressés par l'utilisation du terrain de foot de Boisset le 4 septembre 2025 : Sud Cantal Foot, Viels Pelous et Cère et Rance Foot.
Pour Sud Cantal Foot, ce serait occasionnel (pour les U15). Pour Viels Pelous, ce serait une fois par mois (maximum) + 5 matchs. Pour Cère et Rance, ce serait tous les vendredis soir + matchs des U18. Les clubs doivent fournir les calendriers.
Le Conseil Municipal fixe la participation à 220 € la saison (du 01.09.2025 au 30.06.2026) pour Sud Cantal Foot et Cère et Rance Foot. L'utilisation du terrain pour Viels Pelous est gratuite.
Une convention sera rédigée avec eux.

Madame Dominique BEAUDREY
Président de séance